
**Produits pétroliers — Méthode pour
spécifier les procédures pratiques de
transfert dans les navires des combustibles
de soute**

*Petroleum products — Method for specifying practical procedures for the
transfer of bunker fuels to ships*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TR 13739:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037accf98/iso-tr-13739-1998>



Sommaire

1	Domaine d'application	1
2	Références normatives	1
3	Termes et définitions.....	2
4	Documentation.....	3
5	Exigences préalables à la livraison.....	3
5.1	Renseignements essentiels.....	3
5.2	Documentation préalable à la livraison	3
5.2.1	Renseignements sur la livraison.....	3
5.2.2	Responsabilités	4
5.2.3	Renseignements associés.....	4
6	Exigences postérieures à la livraison.....	4
6.1	Renseignements essentiels.....	4
6.2	Reçu de bord de soute (RBS)	4
6.2.1	Contenu du RBS	4
6.2.2	Responsabilités	7
7	Spécifications applicables aux soutes	7
7.1	Considérations préalables à la livraison	7
7.2	Considérations postérieures à la livraison	7
8	Procédures de transfert	7
8.1	Avant la livraison	7
8.2	Livraison	7
9	Quantité	8
9.1	Généralités	8

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TR 13739:1998
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037aecfbc98/iso-tr-13739-1998>

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet iso@iso.ch

Imprimé en Suisse

9.2	Qualité des mesurages	8
9.3	Sources d'erreurs	8
9.3.1	Faibles mouvements directement d'un grand stockage à terre vers un client ou un navire de soutage	8
9.3.2	Mesurage effectué par jaugeage de compartiments de navires de soutage	8
9.4	Évaluation	8
9.5	Procédures de mesurage	9
9.5.1	Livraisons directes de la terre au navire	9
9.5.2	Livraisons à partir d'un navire de soutage	9
10	Échantillonnage	9
10.1	Généralités	9
10.2	Préférences d'échantillonnage	9
10.3	Intégrité de l'échantillon	9
10.4	Emplacement du point d'échantillonnage	10
10.5	Manutention des échantillons	10
10.6	Scellé des échantillons	10
10.7	Conservation de l'échantillon	10
11	Contestations	11
11.1	Généralités	11
11.2	Lettre de réclamation	11
Annexe A	(informative) Reçu de bord de soute	12
Annexe B	(informative) Exemple de document de prélivraison	13
Annexe C	(informative) Exemple de liste de vérification pour la prévention des déversements durant les transferts	14
Annexe D	(informative) Exemple de lettre de réclamation	15
Annexe E	(informative) Bibliographie des normes applicables au mesurage pour la marine	16

ITC STANDARD PREVIEW
(standards.itech.ai)

[ISO/TR 13739:1998](https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037accf9e98/iso-tr-13739-1998)

<https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037accf9e98/iso-tr-13739-1998>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

La tâche principale des comités techniques de l'ISO est d'élaborer des Normes internationales. Exceptionnellement, un comité technique peut proposer la publication d'un Rapport technique de l'un des types suivants :

- type 1: lorsque, en dépit de maints efforts, l'accord requis ne peut être réalisé en faveur de la publication d'une Norme internationale;
- type 2: lorsque le sujet en question est encore en cours de développement technique ou lorsque, pour toute autre raison, la possibilité d'un accord pour la publication d'une Norme internationale peut être envisagée pour l'avenir mais pas dans l'immédiat;
- type 3: lorsqu'un comité technique a réuni des données de nature différente de celles qui sont normalement publiées comme Normes internationales (ceci pouvant comprendre des informations sur l'état de la technique par exemple).

Les rapports techniques des types 1 et 2 font l'objet d'un nouvel examen trois ans au plus tard après leur publication afin de décider éventuellement de leur transformation en Normes internationales. Les rapports techniques de types 3 ne doivent pas nécessairement être révisés avant que les données fournies ne soient plus jugées valables ou utiles.

L'ISO/TR 13739, rapport technique du type 2, a été élaboré par le comité technique ISO/TC 28, *Produits pétroliers et lubrifiants*, sous-comité SC 6, *Transfert des livraisons en vrac; prise en compte, inspection et résolution des divergences*.

Le présent document est publié dans la série des Rapports techniques de type 2 (conformément au paragraphe G.3.2.2. de la partie 1 des Directives ISO/CEI, 1995) comme «norme prospective d'application provisoire» dans le domaine de l'approvisionnement en combustibles pour les navires en raison de l'urgence d'avoir une indication quant à la manière dont il convient d'utiliser les normes dans ce domaine pour répondre à un besoin déterminé.

Ce document ne doit pas être considéré comme une «Norme internationale». Il est proposé pour une mise en œuvre provisoire, dans le but de recueillir des informations et d'acquérir de l'expérience quant à son application dans la pratique. Il est de règle d'envoyer les observations éventuelles relatives au contenu de ce document au Secrétariat central de l'ISO.

Il sera procédé à un nouvel examen de ce Rapport technique de type 2 trois ans plus tard après sa publication, avec la faculté d'en prolonger la validité pendant trois autres années, de le transformer en Norme internationale ou de l'annuler.

Il est envisagé que lorsque l'ISO/TR 13739 aura été revu après une plus large utilisation, il sera finalement repris en Norme internationale.

Les annexes A, B, C, D et E du présent Rapport technique sont données seulement à titre d'information.

Introduction

Le présent Rapport technique a été développé à l'intention de l'industrie du soutage de navires (armateurs, exploitants, affréteurs, fournisseurs de soutes, exploitants de navires de soutage et inspecteurs). Il présente une série de lignes directrices qui, si elles sont convenablement suivies, permettront l'uniformité et la rapidité du transfert du combustible de soute dans les navires.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/TR 13739:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037aaccf98/iso-tr-13739-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037aaccf98/iso-tr-13739-1998>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/TR 13739:1998](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037accf98/iso-tr-13739-1998>

Produits pétroliers — Méthode pour spécifier les procédures pratiques de transfert dans les navires des combustibles de soute

1 Domaine d'application

Le présent Rapport technique décrit une méthode pour spécifier des procédures pratiques de transfert des combustibles de soute dans les navires.

Il est important de noter que ce Rapport technique ne régit pas les droits légaux des armateurs/acheteurs et fournisseurs de combustibles pour la marine et ne remplace également pas la réglementation en vigueur.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour le présent Rapport technique. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur le présent Rapport technique sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 91-1:1992, *Tables de mesure du pétrole — Partie 1: Tables basées sur les températures de référence de 15 °C et 60 °F.*

ISO 91-2:1991, *Tables de mesure du pétrole — Partie 2: Tables basées sur la température de référence de 20 °C.*

ISO 2719:1988, *Produits pétroliers et lubrifiants — Détermination du point d'éclair — Méthode Pensky-Martens en vase clos.*

ISO 3104:1994, *Produits pétroliers — Liquides opaques et transparents — Détermination de la viscosité cinématique et calcul de la viscosité dynamique.*

ISO 3170:1988, *Produits pétroliers — Échantillonnage manuel.*

ISO 3171:1988, *Produits pétroliers — Échantillonnage automatique en oléoduc.*

ISO 3675:1998, *Pétroles bruts et produits pétroliers liquides — Détermination en laboratoire de la masse volumique ou de la densité relative — Méthode à l'aréomètre.*

ISO 4259:1992, *Produits pétroliers — Détermination et application des valeurs de fidélité relatives aux méthodes d'essai.*

ISO 8216-1:1996, *Produits pétroliers — Combustibles (classe F) — Classification — Partie 1: Catégories des combustibles pour la marine.*

ISO 8217:1996, *Produits pétroliers — Combustibles (classe F) — Spécifications des combustibles pour la marine.*

ISO 8754:1992, *Produits pétroliers — Détermination de la teneur en soufre — Méthode par spectrométrie de fluorescence X dispersive en énergie.*

ISO 12185:1996, *Pétroles bruts et produits pétroliers — Détermination de la masse volumique — Méthode du tube en U oscillant.*

Institute of Petroleum — Manuel de mesurage du pétrole — Partie XIV — Statistiques pour le mesurage statique et dynamique.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent Rapport technique, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

soute(s)

combustible résiduel ou distillé destiné à la consommation des navires

3.2

accord de soutage

conditions contractuelles applicables à un transfert de soute

3.3

navire de soutage

navire ou barge de soutage ravitaillant le navire en soutes

3.4

responsable de soutage

personne de l'équipage du navire de soutage responsable de la livraison et de la documentation ou, dans le cas d'une livraison effectuée directement de la terre au navire, il s'agit de la personne responsable de la livraison et de la documentation

3.5

échantillon

échantillon de produit défini par la date du prélèvement, l'emplacement du point de prélèvement, la méthode d'échantillonnage, la méthode de stockage

3.6

spécifications

ensemble, fixe et négocié, des caractéristiques que doit avoir un produit, ces caractéristiques étant basées sur les méthodes d'essai décrites dans l'ISO 8217

3.7

fournisseur

toute personne jouant un rôle dans l'approvisionnement ou la livraison des soutes

3.8

inspecteur

personne surveillant l'opération de transfert de soutes

3.9

navire

navire recevant la/les soute(s)

3.10 officier de bord

l'officier du navire ou son représentant, responsable de la réception des combustibles et de la documentation afférente

3.11 reçu de bord de soute (RBS)

document du fournisseur indiquant la qualité et la quantité de soute(s) reçue(s) par le navire

Voir annexe A.

4 Documentation

La teneur des documents relatifs à une livraison de soute peut varier en fonction des exigences du fournisseur et de la réglementation locale en vigueur. Par conséquent, il n'est pas possible de préconiser une présentation de référence pour chacun de ces documents. Cependant, le présent Rapport technique passe en revue les principales exigences documentaires relatives à un transfert de combustible pour la marine. Toutes les parties concernées ont la responsabilité conjointe de remplir une documentation appropriée.

5 Exigences préalables à la livraison

5.1 Renseignements essentiels

L'officier de bord et le responsable de soutage doivent échanger les renseignements énumérés en 5.2.1.

5.2 Documentation préalable à la livraison

Sauf disposition contraire exigée par la réglementation locale en vigueur, l'officier de bord et le responsable de soutage doivent, après accord, remplir et signer la documentation de prélivraison suivante. Celle-ci doit être fournie par le fournisseur de combustibles. Cette documentation est destinée à enregistrer un accord sur les détails opérationnels du transfert du produit et à assurer la sécurité de l'opération.

5.2.1 Renseignements sur la livraison

La documentation doit contenir au moins les renseignements suivants:

- a) nom du navire;
- b) nom du navire de soutage (le cas échéant);
- c) nom du fournisseur;
- d) date et heure du début de la livraison;
- e) quantité(s) de soutes commandée(s);
- f) catégorie(s) de soute(s) à livrer (voir article 7);
- g) ordre de transfert des produits;
- h) caractéristiques principales de(s) soute(s) à livrer comprenant viscosité, masse volumique, point d'éclair et teneur en soufre (voir article 7);
- i) vitesse maximale de pompage requise;
- j) vitesse de pompage convenue;
- k) capacité nominale de pompage;
- l) lieu de livraison;
- m) demande et accord pour assister aux mesurages de la livraison.

NOTE Un exemple de document de prélivraison est donné en annexe B. L'annexe C présente une liste de vérification de livraison.

5.2.2 Responsabilités

5.2.2.1 Le responsable de soutage doit

- a) fournir, remplir et signer le document de prélivraison;
- b) faire confirmer les exigences du navire par l'officier de bord, puis lui faire apposer sa signature ainsi que le cachet du navire sur le document;
- c) faire confirmer par l'officier de bord, la présence ou non du responsable du navire ou de son représentant aux mesurages de la livraison.

5.2.2.2 L'officier de bord doit

- a) indiquer la vitesse de pompage requise;
- b) indiquer si le responsable du navire ou son représentant assistera ou non aux mesurages de la livraison;
- c) signer le document de prélivraison ainsi que la liste de vérification de livraison (voir annexe C).

5.2.3 Renseignements associés

Voir les articles 7, 8, 9 et 10 pour un examen détaillé des spécifications de soutes, des procédures de transfert, de la détermination de la quantité livrée et de l'échantillonnage.

6 Exigences postérieures à la livraison

ITEH STANDARD PREVIEW

6.1 Renseignements essentiels (standards.iteh.ai)

Le responsable de soutage doit fournir les renseignements énumérés en 6.2.1.1 à 6.2.1.4 et, le cas échéant, en 6.2.1.5.

[ISO/TR 13739:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037accf98/iso-tr-13739-1998)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037accf98/iso-tr-13739-1998)

6.2 Reçu de bord de soute (RBS) [6037accf98/iso-tr-13739-1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037accf98/iso-tr-13739-1998)

Chaque livraison doit faire l'objet reçu de bord de soute.

NOTE L'annexe A présente un exemple de reçu de bord de soute. Ce formulaire peut être simplifié dans le cas de livraisons mesurées par un compteur au lieu de jauges de réservoir.

L'origine des données de masse volumique est un élément de première importance. Celle-ci peut varier selon les sites et le RBS devra être rempli en conséquence.

6.2.1 Contenu du RBS

Le RBS doit contenir au moins les renseignements énumérés en 6.2.1.1 à 6.2.1.4.

6.2.1.1 Pour toutes les livraisons

- a) nom du fournisseur;
- b) nom du navire livré;
- c) méthode de livraison;
- d) nom du navire de soutage (le cas échéant);
- e) lieu de livraison;
- f) date et heure du début de livraison;
- g) catégorie ISO du produit livré, désigné conformément à l'ISO 8216-1;

- h) volume livré observé;
- i) date et heure
 - 1) de début de pompage,
 - 2) de fin de pompage;
- j) références portées sur le plombage de l'échantillon:
 - 1) navire,
 - 2) navire de soutage,
 - 3) inspecteur (le cas échéant),
 - 4) autres;
- k) prévoir un espace libre pour les remarques; les remarques éventuelles ne devront pas modifier les obligations contractuelles de l'une ou l'autre des parties en présence;
- l) signatures
 - 1) de l'officier de bord,
 - 2) du responsable de soutage;
- m) cachets
 - 1) du navire,
 - 2) du fournisseur.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

6.2.1.2 Pour les livraisons à partir d'un navire de soutage ou de réservoirs à terre

- a) date et heures <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b2b9d4cc-6c76-4f9d-a649-6037accf9e98/iso-tr-13739-1998>
 - 1) d'accostage du navire de soutage le long du bord,
 - 2) d'appareillage du navire de soutage;
- b) indications des jauges de citernes avant et après la livraison;
- c) numéro(s) de la (des) citerne(s);
- d) température(s) du produit dans la citerne.

6.2.1.3 Pour les livraisons mesurées par un compteur

- a) indications du compteur avant et après livraison;
- b) température(s) du produit mesurée(s) dans la tuyauterie proche du compteur ou dans la citerne de livraison.

6.2.1.4 Données de quantité

Si l'accord entre l'acheteur et le vendeur stipule que le volume de référence et/ou la masse apparente dans l'air ou la masse (tonnes) doit figurer sur le bordereau de livraison, ce dernier doit alors comporter les renseignements suivants:

- a) masse volumique à la température de référence prescrite (conformément à l'ISO 3675 ou l'ISO 12185);

NOTE Dans de nombreux cas, la masse volumique des échantillons prélevés ne peut être physiquement déterminée, faute de temps ou d'installation appropriée. Dans ce cas, il est admis d'utiliser les résultats obtenus sur les réservoirs à terre ou